

# MAIRIE D'OLLOIX

## **Conseil municipal du 12 juillet 2017**

**Présents** : Philippe MARC-CHANDEZE Maire, Dominique FUSY adjoint, Sandrine KOZAN, Alain HERITIER, Claudette CHAFSEY, Alexandra DUSSABY, Béatrice BELLARD et Isabelle TRIPEAU, conseillers municipaux.

**Pouvoirs** : Myrtille FERRE à Alexandra DUSSABY, Jos SMORENBURG à Alain HERITIER.

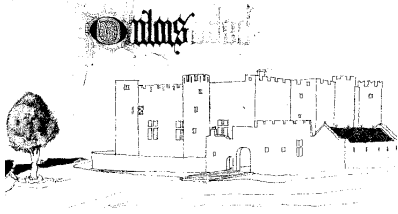
**Secrétaire de séance** : Dominique FUSY

### **Ordre du Jour :**

1. Chemin du RIS (Dabert/Dos Santos)
2. Conciliation au Tribunal Administratif avec la commune de St Nectaire
3. Choix de l'entreprise pour la construction de la station
4. Remboursement des collectivités et des particuliers dans l'affaire Olloix/Fond de Garantie
5. Bail pour le petit logement de « La Cure »
6. Ligne de trésorerie « station »
7. Révision du PLU dans le cadre de l'implantation de la nouvelle station
8. Décision modificatives
9. Questions diverses

### **1. Chemin du RIS (Dabert/Dos Santos)**

Pour faire suite au conseil municipal du 13 avril 2017 où le Maire avait exposé le différent entre Mme Anna DOS SANTOS MATOS et M. Jean Paul DABERT concernant le projet de vente d'un passage d'une largeur de 1,37 m sur l'ancien ruisseau du Ris, il est décidé de reporter la décision au prochain conseil municipal.



# MAIRIE D'OLLOIX

En effet, les conseillers Alain Héritier et Isabelle TRIPEAU ont rencontré récemment Mme Anna DOS SANTOS MATOS et M. Jean Paul DABERT et après discussion il apparaît nécessaire de se laisser quelques mois pour prendre une décision.

## **2. Conciliation au Tribunal Administratif avec la commune de St Nectaire**

Le Maire explique qu'à la vue du courrier de la Préfète du 21 juin 2017 précisant que l'arrêté du 05 mai 1954 est toujours en vigueur, il informerait rapidement toutes les parties prenantes que cela modifierait la position de la commune concernant la convention initialement envisagée avec Saint Nectaire.

Le Maire précise que jusqu'au courrier de la Préfète du 21 juin 2017, les différentes déclarations et écrits de la Préfète, de la Sous Préfète et du Président du Tribunal Administratif actaient que l'arrêté de 1954 n'avait plus de validité. C'est pour ces raisons qu'un projet de convention prenant considération de ces faits avait été bâti. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Alain Héritier pense qu'il faudrait former une Commission Eau intégrant des membres de l'association Eau Lois. Cela permettrait de proposer, d'étudier une convention permettant de cadrer les échanges et obligations de chacun sur la base de l'arrêté du 05 mai 1954.

Tous les conseillers sont d'accord sur le principe de l'étude d'une nouvelle convention et sur l'élargissement de la Commission Eau à des représentants de l'association Eau Lois.

Alexandra DUSSABY fait remarquer qu'il ne faut pas oublier les travaux de recherches de fuites qui restent à réaliser.

Le Maire est d'accord sur le principe d'une Commission Eau qui est actuellement composée de trois membres (I. TRIPEAU, A. HERITIER, P. MARC-CHANDEZE) élargie à trois membres de l'association Eau Lois. Il rencontrera le président de l'association Eau Lois pour définir le mode de fonctionnement de la commission et les conditions de participations des représentants de l'association Eau Lois.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

## **3. Choix de l'entreprise pour la construction de la station**

Après avoir ouverts les offres le 19 juin des entreprises suivantes :

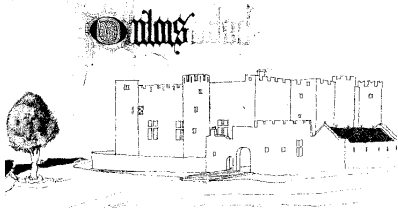
SADE

LYAUDET

COUDERT

SYNTHEA (offre non conforme)

ROBINET



# Mairie d'OLLOIX

Après étude des offres, c'est l'entreprise Robinet qui est retenue pour un montant de 401 935€ HT. Les travaux débuteront en septembre 2017.

Alain Héritier précise que des réunions devront être tenues pour mettre en place l'entretien de la station (qui, quoi, quand, comment, ...).

Alain Héritier demande des précisions sur les différents raccordements de la station d'épuration (électricité, eau et téléphone).

La demande de raccordement électrique a été réalisée et enregistrée par Enedis le 27 avril 2017 avec un souhait de mise en service pour novembre 2017.

Il faudra, lors de la réalisation de l'extension de réseau électrique, voir avec le SIEG 63 pour que nous puissions dérouler le tuyau eau et une gaine pour le téléphone.

Il reste la demande de raccordement téléphone à réaliser auprès d'Orange.

## **4. Remboursement des collectivités et des particuliers dans l'affaire Olloix/Fond de Garantie**

Compte tenu de l'issue de l'affaire Olloix/Fond de Garantie, la commune d'Olloix doit rembourser les dons de particuliers et collectivités.

Ces remboursements (plusieurs dizaines) seront faits dans les prochaines semaines.

## **5. Bail pour le petit logement de « La Cure »**

Un nouveau bail va être fait pour Mme Marianne ROPELATO au montant de 435€/mois.

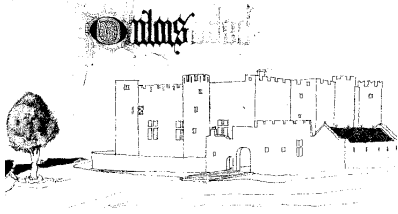
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

## **6. Ligne de trésorerie « station »**

Point reporté au prochain conseil municipal.

## **7. Révision du PLU dans le cadre de l'implantation de la nouvelle station**

Compte tenu de la nouvelle emprise du terrain de la station le PLU doit être revu. Cette révision est à réaliser dans les prochains mois.



# MAIRIE D'OLLOIX

## **8. Décision modificatives**

Point annulé.

## **9. Questions diverses**

### Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 avril 2017

Pas de remarque. Le compte rendu est validé.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

### Problème de vétusté de bâtiments dans le bourg d'Olloix

Ces derniers mois, plusieurs bâtiments privés se sont écroulés et parfois ont mis en péril la sécurité des riverains.

Dernièrement, le Maire a dû faire plusieurs courriers de mises en demeure de mise en sécurité suite à l'écroulement de toitures (M. Rouvières et Mme Curier) et plusieurs courriers d'alerte sur le mauvais état apparent de certains bâtiments (M. Laurier et M. Mme Albinet)

### Statuts du SIEG 63

A la vue des évolutions de la législation et notamment des lois n°2014-58 du 27 janvier 2014 et de la loi n°2015-991 du 17 août 2015 portant sur l'organisation, la modernisation territoriale et à la transition énergétique. Le 25 mars 2017, l'assemblée générale du SIEG 63 a adopté dans son intégralité la modification des statuts.

Ces statuts précisent :

- D'intégrer Clermont Auvergne Métropole et d'acter la création de 13 secteurs intercommunaux d'énergie au titre de la compétence obligatoire de distribution d'électricité ;
- D'approuver le principe de représentation des collectivités membres au titre des compétences optionnelles et notamment l'éclairage public ;
- D'approuver le mode de consultation des membres en application des dispositions du CGCT et notamment son article L5211-5.

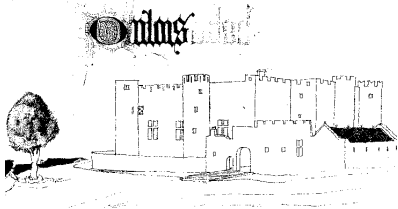
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

### Spectacle « Scènes d'une nuit d'été » le mardi 25 juillet à 19h30

Des travaux d'organisation du parking et de balisage seront à réaliser.

La restauration et une buvette seront organisés par Mond'Arverne (Food Truck et Bistrot d'Ici).

Réunion de préparation le 24 juillet à 18h00.



# MAIRIE D'OLLOIX

## SIVOS

Après consultation des parents d'élèves, la semaine de quatre jours a été adoptée pour l'année prochaine. Les contrats des animateurs sont à refaire (CLSH)

## Bulletin Municipal

Il sera à réaliser pour octobre 2017.

Les points à aborder seront :

- Ecole,
- Alimentation en eau de la commune,
- Station d'épuration du bas du bourg,
- Alerte sur les bâtiments privés en mauvais état,
- Expression libre pour les 4 associations,
- Incivilités constatées, ...

## CCAS

Le spectacle de Noël est choisi : Alice Merveilles

Sandrine KOZAN précise que le repas des anciens a été fait à la Maison de la Monne dans une très bonne ambiance.

## Composteurs de quartiers

Alexandra DUSSABY fait remarquer que la décision de pose de composteurs de quartiers n'a pas été mise en œuvre.

## Ramassage des déchets verts

Claudette CHAFSEY fait remarquer qu'une personne n'ayant pas la possibilité d'emporter ses déchets verts à la déchèterie n'a pas vu ceux-ci ramassés par l'employé communal.

Le Maire précise que c'est possible si la personne concernée ne s'est pas manifestée auprès de la mairie.

## Mouches

Des plaintes d'Olloisiens sont remontées auprès de la mairie sur la profusion de mouches.

Le Maire à informer le GDS (Groupe Défense Sanitaire) sans qu'il n'y ait de solution à apporter.

## Sanitaires du camping

Claudette CHAFSEY se charge d'acheter un groom, un minuteur et un digicode pour les sanitaires du camping. Elle en assurera la pose.

## Congé de l'employé communal

Alain Héritier précise qu'il faut prévoir le ramassage des poubelles pendant les congés de M.

Perreira. Le Maire précise que tout est mis en œuvre pour l'embauche d'un CAE d'ici le départ en congé de M. Perreira.

Fin du Conseil Municipal